

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2025

Délibération n°
20250218-05

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
4 février 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
19 FEV. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

Le Maire,

Georges BLANC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025 intervenu ce jour,
Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Laure METRAL, qui, étant intéressée, ne participe pas aux débats et au vote,

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2025, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Banque alimentaire	300.00 €
Jeunesses Musicales de France	327.00 €
Ecole de Musique Neige Soleil	200.00 €
Restaurants du cœur	300.00 €
Secours populaire	300.00 €
Women safe & Children	200.00 €
Association Ecole de Larringes	350.00 €
Association des Donneurs de sang	300.00 €
-Champanges/Larringes/Vinzier-	
UNC Alpes – section Gavot	400.00 €
Association des Parents d'Elèves	2 000.00 €
Gavot Déclic	100.00 €
Gavot Loisirs	100.00 €
C. C. A. S.	3 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 18 février 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ